

« — Êtes-vous Franc-maçon ?

« — Franc-maçon, non certes ! Je suis juge d'instruction, et c'est bien assez.

« — C'est que... voyez-vous...

« — Eh bien?... que voulez-vous dire ?

« — Eh bien, je ne puis pas requérir contre H...

« — La culpabilité est évidente.

« — Je ne sais pas non, mais...

« — Mais quoi ?

« — Je ne puis pas requérir contre lui, vous dis-je : c'est mon *supérieur en loge* !

« — Ah ! c'es. ainsi ? fit le juge indigné...

Et, sans un mot de plus, d'un geste prompt comme l'éclair, il ferma à clef la porte de la chambre où attendait le prévenu, mit cette clef en poche, quitta non moins vivement l'appartement où il laissait son procureur solitaire et ahuri, donna même un tour de clef à cette seconde porte :

« — Huissier, vous ne laisserez sortir de cette chambre personne, entendez-vous, même avec M. le procureur, même M. le procureur. »

Deux minutes après, il ramenait les gendarmes qu'il était allé quérir lui-même, et les introduisait dans le cabinet où le procureur avait été mis hors d'état de laisser échapper le prévenu.

« — Gendarmes, il y a ici, à côté, un prévenu, un faussaire, que vous allez de ce pas conduire à Saint-Léonard. Empoignez-le ; M. le procureur mettra tout cela en règle. »

Quel exemple et quel rapprochement ! Un magistrat *franc-maçon* trahit le droit et son devoir ; un magistrat *chrétien* leur garde un respect invincible. Tant il est vrai que la *foi pratique*, dont M. Cartuyvels nous a fourni un si beau modèle, sera toujours la sauvegarde la meilleure de la justice, de la conscience et des devoirs professionnels.